



PRODUCTEURS DE
GRAINS
ABITIBI-TÉMISCAMINGUE

RÉSOLUTIONS PRÉSENTÉES



Assemblée générale annuelle

Le 29 janvier 2025





TABLE DES MATIÈRES

Page

Résolution n° 1 : Pour un coût de production régionalisé	5
Résolution n° 2 : Améliorer la productivité des terres agricoles par le drainage, le nivelage et le chaulage	6
Résolution n° 3 : Test de germination pour le projet-pilote d'autosemence à la ferme des producteurs de grains biologiques.....	7
Résolution n° 4 : Favoriser le transport du grain partout au Québec	8

RÉSOLUTION N° 1

Pour un coût de production régionalisé

CONSIDÉRANT que le Centre d'études sur les coûts de production en agriculture réalisera prochainement une nouvelle étude sur les coûts de production dans le secteur des grains;

CONSIDÉRANT que la vaste majorité des producteurs des régions périphériques n'a d'autre choix que d'investir le minimum sur ses terres puisqu'elle n'a pas les ressources financières pour les rendre à leur plein potentiel;

CONSIDÉRANT que La Financière agricole du Québec (FADQ) utilise cette étude afin d'établir le coût de production pour compenser les producteurs et productrices inscrits à l'Assurance stabilisation des revenus agricoles (ASRA);

CONSIDÉRANT que les régions périphériques comme l'Abitibi-Témiscamingue ont des coûts de transport beaucoup plus élevés que leurs collègues situés plus près des marchés, et que les coûts de transport sont sans cesse croissants et affectent la rentabilité des entreprises;

CONSIDÉRANT que les producteurs et productrices des régions périphériques contribuent à l'autonomie alimentaire du Québec et à l'occupation dynamique du territoire;

CONSIDÉRANT que, lors de son dernier congrès, l'UPA a adopté une résolution sur l'aide aux MRC prioritaires, dont les cinq MRC de l'Abitibi-Témiscamingue;

CONSIDÉRANT que les régions dites éloignées possèdent de grandes réserves de terres arables en friche qui pourraient être développées pour la culture du grain, surtout dans un contexte de changements climatiques;

L'assemblée générale annuelle des Producteurs de grains d'Abitibi-Témiscamingue demande :

à La Financière agricole du Québec

- de régionaliser les coûts de production des céréales afin de rendre l'ASRA plus réaliste pour les producteurs et productrices de toutes les régions;
- d'établir le coût de production en fonction du coût nécessaire pour rendre les terres à leur plein potentiel;
- d'indexer le salaire de l'ouvrier spécialisé pour le rendre davantage réaliste avec la réalité du marché du travail.



RÉSOLUTION N° 2

Améliorer la productivité des terres agricoles par le drainage, le nivelage et le chaulage

CONSIDÉRANT que l’Abitibi-Témiscamingue est une région relativement jeune au niveau agricole;

CONSIDÉRANT qu’un plus faible pourcentage des terres agricoles de l’Abitibi-Témiscamingue sont drainées et nivelées;

CONSIDÉRANT que le drainage, le nivelage et le chaulage des terres agricoles amènent des avantages importants :

- en limitant le ruissellement;
- en favorisant le développement des plantes qui seront alors mieux adaptées pour faire face aux aléas du climat;
- en réduisant l’érosion des sols;
- en permettant aux plantes de profiter plus facilement de l’azote naturellement dans le sol;

CONSIDÉRANT qu’il n’y a pas de preuves probantes que le drainage nuit à la qualité de l’eau des cours d’eau;

CONSIDÉRANT que les avantages du drainage, du nivelage et du chaulage surpassent nettement les inconvénients;

CONSIDÉRANT que c’est difficile pour les producteurs et productrices de grains de réussir à atteindre des standards différents d’un client à l’autre et que cela représente des coûts importants pour les agriculteurs;

L’assemblée générale annuelle des Producteurs de grains d’Abitibi-Témiscamingue demande :

au ministère de l’Agriculture, des Pêcheries et de l’Alimentation du Québec

- de mettre en place un programme de drainage, de nivelage et de chaulage efficace et généreux, et qui tient compte des coûts accrus pour drainer et chauler, afin d’inciter les producteurs et productrices agricoles de l’Abitibi-Témiscamingue à améliorer la productivité de leurs terres;
- d’envoyer un signal clair que le drainage, le nivelage et le chaulage sont des pratiques agricoles importantes et reconnues pour leur efficacité afin de maintenir une bonne santé des sols et éviter leur dégradation;

aux Producteurs de grains du Québec

- d’étudier et de publiciser les avantages du drainage, du nivelage et du chaulage.

RÉSOLUTION N° 3

Test de germination pour le projet-pilote d'autosemence à la ferme des producteurs de grains biologiques

CONSIDÉRANT le projet-pilote permettant aux producteurs de grains biologiques du Québec de réaliser de l'autosemence;

CONSIDÉRANT que La Financière agricole du Québec (FADQ) exige un test de germination pour que les producteurs de grains biologiques, qui souhaitent effectuer de l'autosemence, puissent y être assurés;

CONSIDÉRANT que le seul endroit accrédité par la FADQ, en Abitibi-Témiscamingue, pour effectuer un test de germination, est l'entreprise Synagri;

CONSIDÉRANT que l'entreprise Synagri commercialise également des semences et que certains producteurs estiment qu'elle pourrait être en conflit d'intérêts entre la commercialisation de ses semences et l'autosemence à la ferme;

CONSIDÉRANT que le Centre de recherche de l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue (UQAT) effectue déjà des tests de germination et travaille étroitement avec les producteurs de grains biologiques en Abitibi-Témiscamingue;

L'assemblée générale annuelle des Producteurs de grains d'Abitibi-Témiscamingue demande :

à l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue

- de réaliser les démarches, auprès de la FADQ, afin d'obtenir son accréditation pour pouvoir effectuer des tests de germination reconnus par la FADQ dans son programme d'assurance récolte;

à La Financière agricole du Québec

- d'accepter rapidement, pour son programme ASREC, idéalement pour la saison 2025, les tests de germination effectués par l'UQAT pour l'autosemence à la ferme des producteurs de grains biologiques.

RÉSOLUTION N° 4

Favoriser le transport du grain partout au Québec

CONSIDÉRANT que la demande alimentaire mondiale est croissante et que les régions du Québec peuvent participer à combler une partie de cette demande si les conditions pour y pratiquer l'agriculture sont compétitives;

CONSIDÉRANT que le Québec vise une autonomie alimentaire et qu'il sera impossible d'atteindre cet objectif sans les régions périphériques;

CONSIDÉRANT que les coûts de transport du grain ont explosé pour les producteurs et productrices de grains, surtout ceux et celles des régions périphériques, éloignées des grands marchés;

CONSIDÉRANT que les infrastructures les plus importantes pour le traitement des grains sont situées dans le sud du Québec;

CONSIDÉRANT que les producteurs et productrices des régions périphériques doivent également payer plus cher le transport de leurs intrants;

CONSIDÉRANT que les régions dites éloignées possèdent de grandes réserves de terres arables en friche qui pourraient être développées pour la culture du grain, surtout dans un contexte de changements climatiques;

L'assemblée générale annuelle des Producteurs de grains d'Abitibi-Témiscamingue demande :

à La Financière agricole du Québec

- de mettre en place une compensation pour le transport des grains en fonction du coût réel par région, par rapport à la région du sud du Québec;

au gouvernement du Québec

- de compenser les producteurs et productrices de grains situés en région périphérique pour le transport de leurs intrants.



PRODUCTEURS DE
GRAINS

ABITIBI-TÉMISCAMINGUE